

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 396-2019

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 10 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté le règlement suivant :

Règlement n°396-2019 : Règlement relatif aux ententes pour la réalisation de travaux municipaux et remplaçant le règlement n° 280-2016.

Toute personne intéressée audit règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ À NICOLET, ce 11 juin 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Vallée".

M^e Jacinthe Vallée
Greffière